

*Qui a planté un arbre,
n'a pas vécu inutilement*



Saint-Agapit

POLITIQUE DE L'ARBRE

*Le meilleur moment pour planter un
arbre était
il y a 20 ans.
Le deuxième meilleur moment est
maintenant.*

-Proverbe Chinois-

2

La Politique de l'arbre a été adoptée par le conseil
municipal de la ville de Saint-Agapit le 1^{er} septembre 2020





Table des matières

Glossaire.....	4
Mot du Maire.....	5
Mot du comité.....	6
Avant-propos.....	7
Portrait de la situation.....	8
Fleurons du Québec.....	11
Accomplissement de la ville.....	12
Projets influents.....	13
Tendance au Québec.....	14
L'arbre une ressource essentiel à la ville (Bienfaits).....	15
Santé des arbres.....	19
Les enjeux.....	20
Vision de l'arbre.....	21
Réglementation.....	22
Identification des secteurs types.....	23
Plan d'action.....	46
Priorisation des secteurs.....	48
Actions et mise en oeuvre.....	49
Conclusion.....	57
Référence.....	58
Annexe	60
Classification des Fleurons.....	60
<i>Limite de l'étude</i>	61
<i>Tendance québécoise relative à la canopée</i>	62
<i>Liste sommaires des arbres recommandables</i>	64

Glossaire

Arboricole: Relatif aux arbres, à l'arboriculture.

Arbre: Végétal vivace, ligneux, rameux, atteignant au moins 7 mètre de hauteur et ne portant de branches qu'à une certaine distance du sol

Arbuste: Plante ligneuse d'une taille entre 4 et 7 mètres à l'âge adulte et sans couronne définie.

Biodiversité: Désigne la variété des éléments constitutifs du vivant. Elle regroupe à la fois les différentes espèces et forme de vie (animal, végétale, entomologique et autre) et leur variabilité d'évolution dans leur écosystème.

Canopée ou couvert arborescent: La canopée se définit comme la projection au sol de la cime des arbres, visible du ciel. La cime comprend les feuilles, les branches et le tronc.¹

Couvert forestier: Ensemble des houppiers (ensemble des branches et des rameaux vivants d'un arbre) et des arbres d'un peuplement formant un écran plus ou moins continu. Il influence la quantité de lumière et d'humidité qui atteint les couches végétales inférieures et sur la température. Au Québec, on distingue cinq types de couverts forestiers: feuillu, mixte à dominance feuillu, mixte sans dominance, mixte à dominance résineuse et résineux.

Écosystémique: Consiste à pratiquer un aménagement forestier apte à maintenir la diversité biologique et la viabilité des écosystèmes.

Forêt nourricière: Jardin permanent de végétaux comestibles de conception similaire à une forêt naturelle. Il est constitué d'arbres et d'arbustes fruitiers et à noix, de plantes herbacées vivaces, de champignons comestibles. Ces boisés créent de nombreux habitats naturels et accroissent ainsi la biodiversité tant dans les milieux urbains que ruraux.

Forêt urbaine: La forêt urbaine regroupe l'ensemble des arbres et des boisés qui se trouvent à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. La forêt urbaine municipale regroupe principalement les arbres poussant sur les propriétés de la Municipalité le long des rues (sur emprises, trottoirs, banquettes ou terre-pleins), dans les parcs et autour des édifices municipaux.

Phytosanitaire: Qui assure la protection des plantes, en particulier des cultures ou des forêts contre les parasites.

Ripisylve: Est la végétation bordant les milieux aquatique. Elle peut former un corridor étroit ou large.

¹ VILLE DE QUÉBEC. Vision de l'arbre 2015-2025 : Place aux arbres, mai 2016, page 9

Mot du maire



C'est avec plaisir que je vous présente la Politique de l'arbre de Saint-Agapit. Élaboré par un comité de travail regroupant un consultant spécialisé, des élus et responsables municipaux, ce présent document définit bien la vision, les objectifs ainsi que les actions futures de la Politique de l'arbre. Celle-ci est adaptée aux enjeux spécifiques de notre municipalité tout en s'inscrivant dans un cadre de développement durable universel. À cet effet, depuis 2011, notre municipalité participe au programme d'embellissement horticole des Fleurons du Québec, avec une mention actuelle de trois Fleurons.

Vous découvrirez en parcourant ce document tous les bienfaits que procure la présence d'arbres sur notre territoire. Ils apportent de nombreux impacts positifs, en commençant par une contribution d'embellissement des espaces naturels et urbains de notre municipalité, soient les différents secteurs d'activités, industriels, résidentiels, institutionnels, agricoles.

À cela s'ajoutent des considérations économiques, puisque notamment, la présence des arbres contribue à l'augmentation des valeurs des propriétés de notre milieu. De plus, on prend conscience de l'importance de la protection de notre environnement en conservant et en accroissant de façon significative notre couvert arborescent afin de léguer aux générations futures un milieu de vie riche, varié et en santé.

La Politique de l'arbre, par ses actions concertées et ciblées, vise à l'éducation, à l'implication de la communauté, à la conservation, à la promotion de l'arbre comme un élément essentiel ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de Saint-Agapit.

Finalement, je tiens à remercier tous les intervenants qui ont participé à l'élaboration de ce projet pour le plus grand bénéfice de tous les résidents de notre municipalité.

Yves Gingras
Maire de Saint-Agapit

Mot du comité

C'est avec beaucoup d'enthousiasme, que le comité d'embellissement est fier de vous présenter la Politique de l'arbre de Saint-Agapit. Grâce à des membres conscientisés à l'importance de la préservation de l'environnement et aux bienfaits qu'apportent les arbres sur son territoire, la Municipalité peut désormais compter sur un document qui évoluera au fil du temps et qui permettra aux citoyens de voir les arbres autrement que comme de simples troncs ornés de feuilles. En 2020, il est maintenant plus qu'essentiel de prendre soin de notre richesse verte, qui au cours des années, deviendra un héritage à laisser à nos familles.

Étant la première Politique de l'arbre à être adoptée dans la région de Lotbinière, nous souhaitons, par celle-ci, donner le goût à d'autres municipalités d'emboîter le pas afin de produire un tel outil de référence.

Nous tenons à remercier M. Yves Gingras, maire de Saint-Agapit, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux, de nous avoir épaulé tout au long de notre cheminement.

Clément Drolet Urbanisme

Marc-Antoine Drouin Conseiller municipal

Micheline Beaudet Conseillère municipale

Patrice Boucher Directeur des loisirs

Pierre Audesse Conseiller municipal

Stéphanie Houle Agente événementielle au Complexe des Seigneuries

Steve Lemay Directeur du Complexe des Seigneuries



Avant-propos

L'embellissement de la Municipalité est depuis quelques années un enjeu qui importe aux élus municipaux. Il est d'ailleurs possible de le constater par les efforts déployés par la ville pour l'obtention d'une meilleure classification horticole octroyée par la Corporation des Fleurons du Québec, dont Saint-Agapit est membre. La beauté d'une municipalité dépasse largement la reconnaissance des décors floraux et architecturaux qu'on lui accorde. Les caractéristiques arboricoles de son paysage constituent elles aussi une large part de ce succès également. À partir de cette réflexion, il est donc essentiel d'établir une stratégie qui permettra de bonifier et préserver l'indice de canopé, à long terme, sur son territoire. La mise en place d'un document de référence s'avère alors la meilleure façon de garantir cet effort.

La Politique de l'arbre vise donc à orienter et à déterminer la place des végétaux ligneux en milieu urbain. Avec ses nombreux bénéfices, l'arbre est essentiel à notre environnement. Un plus grand couvert forestier signifie une amélioration de la qualité de vie des citoyens et aura un impact positif sur les conditions climatiques et environnementales que la municipalité souhaite améliorer.

Cette politique place donc l'arbre au cœur de la municipalité et fournit aux responsables municipaux, citoyens, institutions et industries, les orientations nécessaires pour protéger et développer le patrimoine arboricole de Saint-Agapit.

En sensibilisant la communauté sur la réglementation et sur sa responsabilité envers les arbres, à faire le bon choix (le bon arbre au bon endroit), à favoriser les bonnes pratiques culturelles et à faire l'entretien des nouvelles plantations, etc. tous pourront contribuer plus activement à la préservation et au développement du couvert végétal.



Portrait de la situation

Au point de vue géographique, Saint-Agapit est une municipalité de 64 km² située dans la MRC de Lotbinière à environ 45 km de la ville de Québec. Démographiquement la municipalité compte, en 2020, 4457 habitants, soit le deuxième plus haut total de la MRC de Lotbinière.

Dans le but d'élaborer une stratégie efficace, la Municipalité a fait appel à la firme Option aménagement, qui se spécialise en architecture paysager. Afin de caractériser le territoire, l'entreprise a utilisé une vue aérienne pour y établir divers secteurs. Ces secteurs sont définis par leurs caractères propres (secteur industriel, résidentiel etc.) et leur indice de canopée respectif. Il est ainsi possible de constater à partir des données de chacun de ces secteurs que **l'indice de canopée moyen de Saint-Agapit est de 16%**.

Afin de se fixer un objectif réaliste en ce qui a trait à l'augmentation de l'indice de canopée d'un territoire défini, il est nécessaire de tenir compte des spécificités locales (ex. climat, taux d'urbanisation, usage des terrains) de l'endroit.

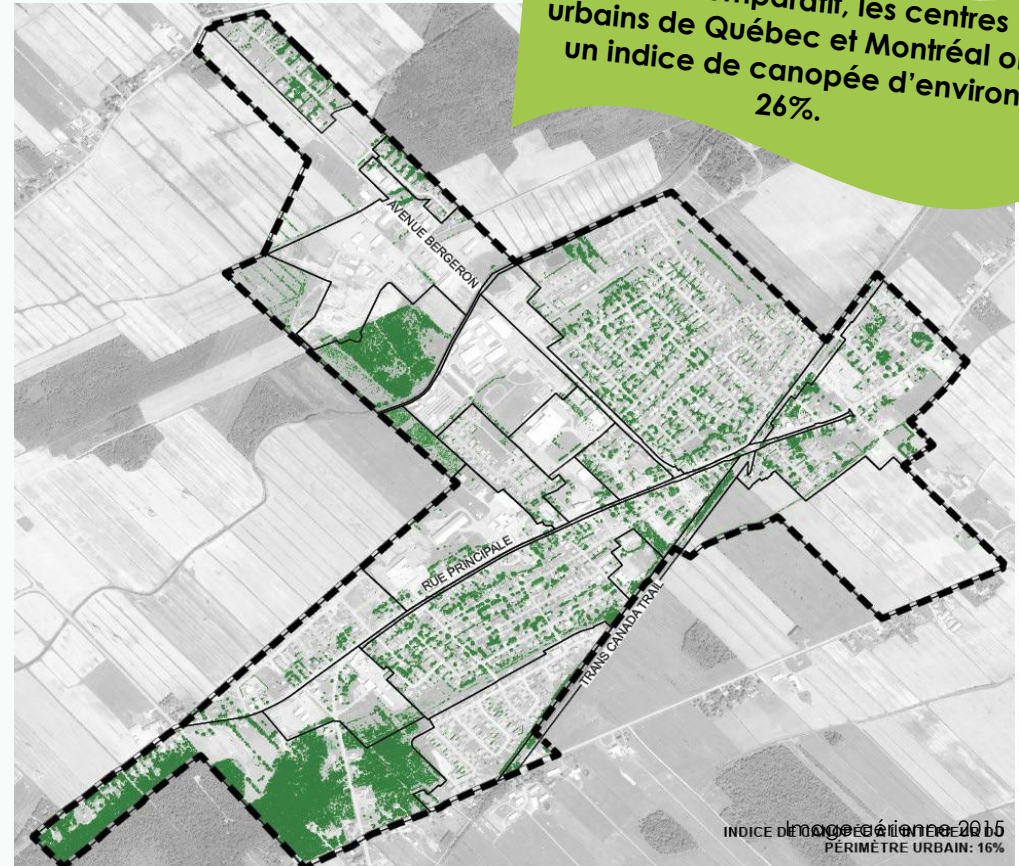


Figure 1: Périmètre urbain et illustration de la canopée existante



Indice de Canopée : L'indice de canopée mesure le pourcentage de la superficie occupée par la couverture procurée par la cime des arbres sur la superficie de l'ensemble du territoire. Plus l'indice est élevé, plus le territoire est couvert d'arbres²

² L'indice de canopée dans Vision de l'arbre disponible sur le site internet de la Ville de Québec à : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/environnement/milieuxnaturels/protection_milieux_naturels.aspx. Consulté en mars 2020.

Le tableau suivant permet de déterminer les secteurs où le couvert arborescent est jugé insuffisant. C'est à partir de celui-ci que la municipalité pourra fixer les cibles qu'elle souhaite atteindre et quantifier les efforts à déployer pour le renforcement de sa forêt urbaine.

La priorisation des interventions visant l'augmentation de la canopée est alors établie en fonction de l'indice de chaque secteur, tel qu'illustré à la Figure 2:



Figure 2: Indice de canopée par secteur



Court terme (0-3 ans):
indice de canopée inférieur ou égal à 10 %

Moyen terme (3-6 ans):
indice de canopée compris entre 10 et 20%

Long terme (6-10 ans):
indice de canopée supérieur ou égal à 20 %



Pourcentage de canopée en fonction des secteurs

Secteur		Indice de Canopée %
1.0 Secteur d'activités		
Industriel		
1.1	Parc industriel	5%
Résidentiel		
1.2.1	Avenue Duclos	21%
1.2.2	Rue du Centenaire, Beaudoin, Roy, Av. Moffet, Fournier	13%
1.2.3	Rue Dumont, De la Station, Av Carrier	15%
1.2.4	Rue du Centenaire	6%
1.2.5	Rue du Collège	20%
1.2.6	Av Fréchette, Simoneau	3%
1.2.7	Rue Talbot	7%
1.2.8	2e Rang	58%
Institutionnel		
1.3.1	École secondaire	6%
1.3.2	École primaire	10%
Agricole (futur secteur résidentiel et commercial)		
1.4	Sieur de Saint-Luc	1%

Secteur		Indice de Canopée %
2.0 Espaces verts et loisirs		
2.1.1	Parc municipal principal	2%
2.1.2	Parcs de quartier	19%
Grands vents		0%
De la Tannerie		0%
Parc de la Gare		25%
2.2	Forêt	40%
3.0 Axes structurants		
Artères commerciales		
3.1.1	Rue principale	2%
3.1.2	Avenue Bergeron	1%
3.2	Parc linéaire de la MRC de Lotbinière (Trans Canada Trail)	21%
3.3	Rivière Noire	4%
Total de canopé dans la municipalité		16%

Les Fleurons

Nés en 2006, Les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durables des municipalités québécoises. La cote de classification horticole des Fleurons, semblable aux étoiles pour les hôtels (1 à 5 Fleurons), est valable pour trois (3) ans.³

Depuis 2011, Saint-Agapit fait partie des 351 municipalités Fleurons du Québec. Lors de cette première classification, la Municipalité avait obtenu 2 Fleurons. En 2014, la municipalité de Saint-Agapit s'est vue attribuer (3) Fleurons pour les améliorations auxquelles elle a procédé.

Dans le rapport d'évaluation transmis par Les Fleurons du Québec (2017), on note que des améliorations touchant certains critères de classification devraient être apportés dans les catégories suivantes:



Site du Centre Sportif G.H. Vermette:

Privilégier un aménagement paysager d'envergure



Résidents et citoyens corporatifs :

Augmenter l'espace consacré à l'embellissement par la plantation sur les terrains privés (ex. : vivaces, arbustes, arbres)



Initiatives communautaires et développement durable :

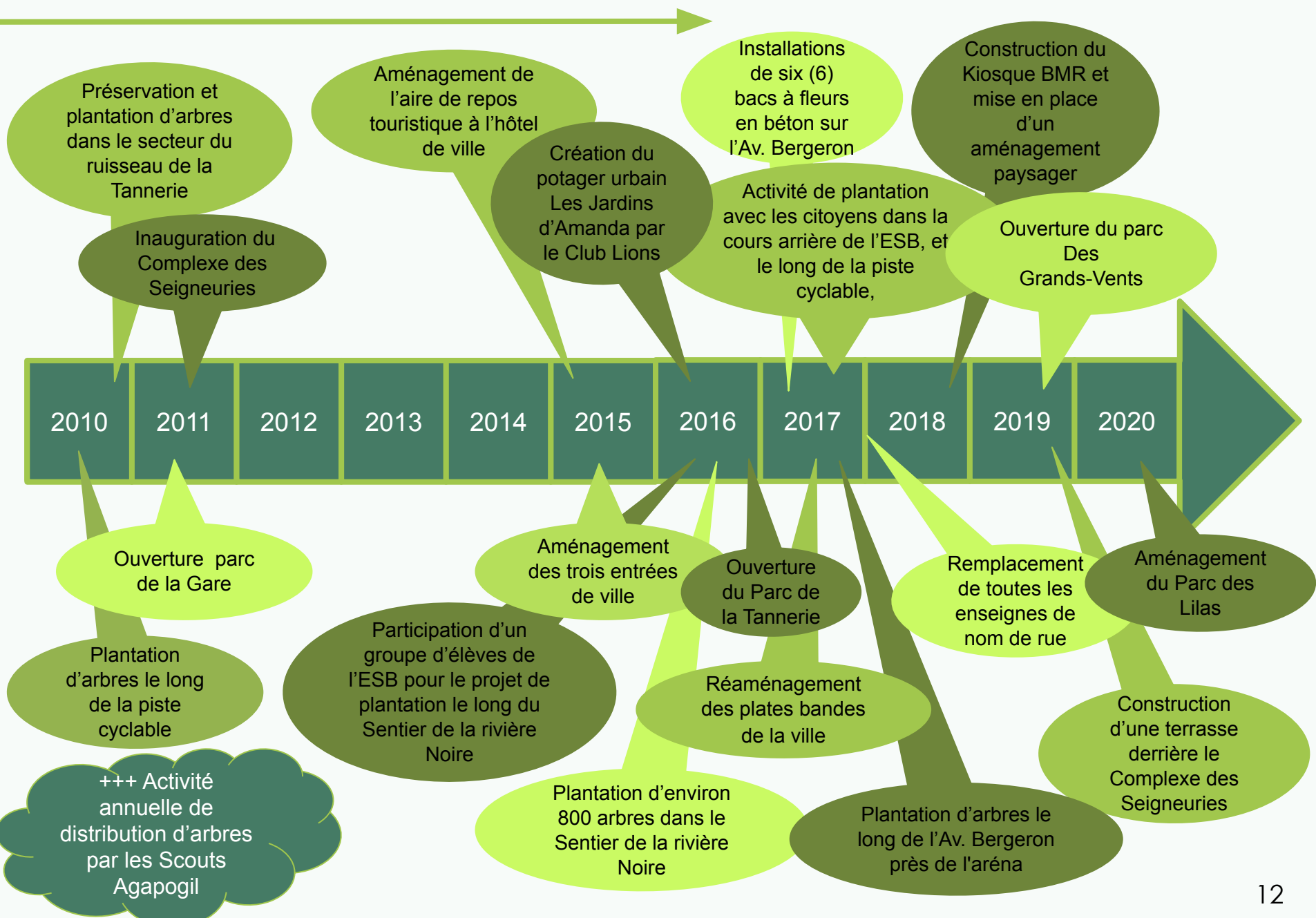
Organiser des activités de foire au village pour favoriser l'échange des graines et des vivaces ou une distribution d'arbres.

En 2020, la municipalité sera réévaluée par l'équipe des Fleurons du Québec

³ Voir les critères de classification des Fleurons en annexe à la p.59



Accomplissements de la ville depuis 2010



Projet Influent



Certains projets en cours de développement constituent des opportunités qui permettront d'accentuer la valorisation de l'arbre en ville. Afin d'appuyer la prise de conscience environnementale développée dans la Municipalité depuis la dernière décennie, il sera nécessaire de procéder à des actions qui prioriseront l'arbre à l'intérieur de ces projets de développement tout comme ceux dans le futur :



Réaménagement du parc municipal principal.



Projets de développement immobilier du Sieur de Saint-Luc



Prolongement du Sentier de la rivière Noire et reboisement des abords de celui-ci par la communauté



Le projet d'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de la rivière Noire par la renaturation de ses berges grâce au projet régional Collectif rivière Noire.



Mettre en place des actions qui permettront à la Municipalité d'atteindre le prochain niveau de classification horticole des Fleurons du Québec



Invitation aux citoyens à intégrer les incroyables comestibles dans leurs aménagements privés.



Améliorer les îlots d'accueil

À noter également la promotion par le gouvernement provincial de la création de milieux de vie de qualité via la récente *Politique gouvernementale de prévention de la santé*⁴ qui fait de « l'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires » une priorité de santé publique. L'aménagement du territoire, à travers notamment l'embellissement des villes et la réduction des îlots de chaleur par la plantation d'arbres et la végétalisation des surfaces minéralisées, a donc un rôle de premier plan à jouer afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de Saint-Agapit.



Parc de la Gare



Îlot d'accueil



⁴ Politique gouvernementale de prévention en santé. Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population. Gouvernement du Québec. 2016. Disponible à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>.

Tendance ailleurs au Québec

Une étude sommaire de l'indice de canopée de quelques municipalités du Québec, de différentes superficies et démographie, montre une tendance à vouloir bonifier le milieu urbain par l'augmentation de la quantité d'arbres et d'espaces verts ⁵. En moyenne, entre 2010 et 2017, l'indice de canopée de près d'une dizaine de municipalités était de 24 %, et l'objectif que chacune d'entre elles s'est fixé, d'ici 2025 à 2031, est de 30 %. Ainsi, pour l'ensemble des municipalités étudiées, la tendance vise une augmentation de 5 % de la canopée urbaine existante.

En général, passer d'un ratio de canopée de 15 à 20 %, en milieu urbain, demeure un but atteignable ⁶



La présence de terres agricoles

L'une des particularité de Saint-Agapit est la grande présence de terres agricoles sur le territoire. Certaines terres sont même présentes à l'intérieur du périmètre urbain ce qui vient influencer négativement l'indice de canopée. Bien que ce secteur soit en rouge sur la carte de la page 8, il faut comprendre que la présence d'arbres sur ces terres sera toujours relativement faible. Toutefois, l'arbre a sa place dans le secteur agricole. Plusieurs études ⁷ démontrent que la présence de haies brise-vent contribue à améliorer le rendement des terres agricoles par certains bienfaits:

- ❖ Réduction de l'érosion causée par les grands vents.
- ❖ Captation/traitement des eaux avant qu'elles ne retournent dans la nappe phréatique ou dans la rivière.
- ❖ Création d'habitats et de corridors fauniques pour les prédateurs d'animaux nuisibles aux cultures.
- ❖ Possibilité de cultiver des haies brise-vent (ex. arbres fruitiers et bois.

⁵ Voir le tableau comparatif à l'annexe : Tendance québécoise relative à la canopée à la page 61

⁶ Ce pourcentage établi par l'American Forest est montré ici, car dans sa présentation sur l'évolution du dossier de la canopée, Mme Boyce utilise les données de l'organisation américaine pour présenter les objectifs que la ville de Montréal s'est fixés. Depuis la présentation de Mme Boyce en 2014, l'American Forest a revu à la baisse ces recommandations pour encourager les autorités municipales à se fixer des objectifs cohérents avec leurs contextes et leurs situations actuelle et projetée.

⁷ Se référer à l'étude de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière https://www.agrireseau.net/agroenvironnement/documents/Haies%20brise%20vent_OIFQ.pdf

L'arbre une composante essentielle de la ville



Les arbres ont toujours occupés une place importante dans l'évolution humaine. Cependant, par méconnaissance de l'importance de ceux-ci et pour des raisons historiques, les espaces verts ont été parmi les premières victimes du développement urbain. Les multiples avantages que procurent les arbres en milieu urbain ont souvent été oubliés. C'est pourquoi il est important de connaître les bénéfices des arbres et des espaces verts. Sans tout ce couvert végétal, la vie animale n'aurait pu exister tel que nous la connaissons.

Nous avons regroupé l'usage des arbres en six (6) fonctions: Embellissement, Écran, Santé et détente, Sécurité, Écosystémique et de Production.





Embellissement

- ❖ Contribution au sentiment de bien-être et de fierté de la municipalité.
- ❖ Amélioration de l'esthétisme global de la municipalité et du paysage urbain.
- ❖ Plantation d'arbres d'alignement (effet d'envoûtement).
- ❖ Accompagnement dans les perspectives visuelles.
- ❖ Maintien des espaces naturels et paysages d'intérêt en milieu urbain.
- ❖ Augmentation de la valeur des propriétés.
- ❖ Diversité d'arbres pour créer des ensembles distinctifs.



Écran

- ❖ Aménagement d'une barrière visuelle (usage industriel).
- ❖ Aménagement d'une barrière physique durable (ex. brise-vent diminuant la poudrerie, l'érosion éolienne, le transport des particules et microparticules...).
- ❖ Aménagement permettant de réduire la pollution sonore produite par les véhicules.





Santé et détente

- ❖ Régulation et diminution de la température urbaine grâce à la création d'îlots de fraîcheur, notamment dans les aires de stationnement ouverts, et la multiplication de zones d'ombre.
- ❖ Aménagement favorable au transport actif ⁸, aux activités physiques (marche, vélo) et à la socialisation qui en découle.
- ❖ Favorise l'implication des citoyens et des autorités municipales afin de planter et de conserver les arbres sur le territoire.



Sécurité

- ❖ Effet de rétrécissement de la voie pour ralentir la vitesse des véhicules.
- ❖ Aménagement permettant de réduire l'utilisation de l'automobile grâce à l'augmentation potentielle du transport actif (meilleur confort et sécurité des usagers).
- ❖ Participe à la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation véhiculaire.

⁸ Selon l'office québécois de la langue française, le transport actif est " un mode de déplacement utilitaire, dans lequel l'énergie est fournie par l'être humain, et qui exige de celui qui le pratique un effort musculaire"





Écosystémique

- ❖ Contribution à la biodiversité et aux services écologiques qu'elle rend.
- ❖ Création de corridors forestiers.
- ❖ Stabilisation du sol et réduction de l'érosion des berges.
- ❖ Déminéralisation et restauration des sols urbains dégradés.
- ❖ Soutien à la production d'oxygène atmosphérique et amélioration de la qualité de l'air.
- ❖ Réduction des polluants (le feuillage absorbe l'ozone, le dioxyde de soufre, le dioxyde de carbone...).



Production

- ❖ Favorise l'accessibilité à de la nourriture locale et à la résilience alimentaire en milieu urbain (ex. forêt nourricière).
- ❖ Contribution au développement économique d'un territoire (ex. production alimentaire, foresterie, pépinière).



La santé des arbres

L'un des aspects souvent négligé est de s'assurer de la santé des arbres. Un entretien régulier et une inspection périodique des arbres assurent le maintien de leur qualité de vie.

Ainsi, une inspection annuelle de l'état des arbres permet de prévenir les infestations d'insectes ravageurs et la maladie. Certaines maladies sont la cause de dissémination de l'arbre par exemple, la maladie hollandaise de l'orme ou encore l'agrile du frêne. Ce dernier a notamment provoqué la coupe de plusieurs arbres en milieu urbain étant donné l'utilisation massive de cette espèce comme arbre d'alignement.

Une formation du personnel municipal permet également de sensibiliser les travailleurs vis-à-vis des blessures mécaniques causées par exemple par les déneigeuses ou les tondeuses à gazon qui endommagent les arbres et favorisent le développement des champignons⁹.

⁹ Les champignons de carie peuvent être des parasites de faiblesse qui causent une carie du cœur des arbres vivants.



Depuis deux décennies, les frênes sont en danger. Un petit prédateur originaire de l'Asie mais redoutable, l'agrile du frêne a déjà tué des dizaines de millions de frênes et représente une menace pour nos arbres dans un avenir rapproché.

Agrile du frêne



Petit scolyte européen de l'orme

La maladie hollandaise de l'orme est une maladie envahissante, causée par un champignon extrêmement infectieux, observée pour la première fois en Ontario en 1946. Cette espèce envahissante est originaire de l'Asie et de l'Europe. L'infection est habituellement fatale et les arbres infectés meurent en tout au plus 3 ans.



Les enjeux de la Municipalité



Les forces

- ❖ Présence d'arbres remarquables sur le territoire, tel que l'alignement situé en bordure du Complexe des Seigneuries.
- ❖ Secteurs boisés à proximité du périmètre urbain.



Les faiblesses

- ❖ Absence de mesures particulières pour encadrer les développements résidentiels à venir sur le territoire (ex. protection du couvert boisé existant, plantation d'arbres en façade).



Les opportunités

- ❖ Projets d'aménagement en cours de développement qui offrent l'opportunité de planter des arbres (ex. réaménagement prévu de l'entrée de la municipalité).
- ❖ Plusieurs terrains disponibles pour la plantation d'arbres.



Les menaces

- ❖ Les projets de développements résidentiels qui menacent les ensembles des boisés existants.
- ❖ Le non-respect de la réglementation relative à l'abattage des arbres.

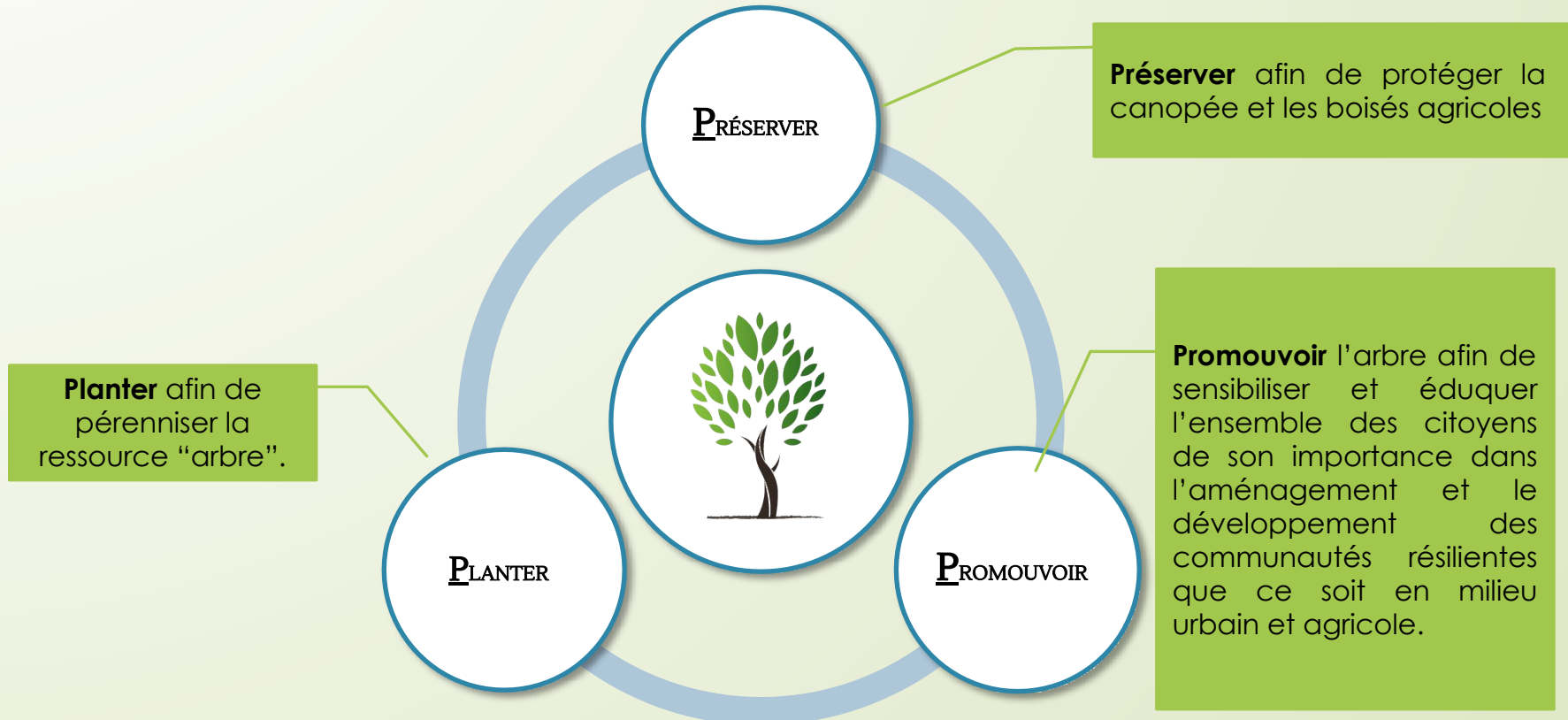


Vision

La vision de l'arbre proposée s'articule autour de trois (3) composantes :

Préserver | Planter | Promouvoir

Cette règle des 3P vise à protéger le couvert forestier de la Municipalité et en assurer la régénération tout en offrant un cadre de vie de qualité à ses citoyens. Elle vise également à réintégrer la biodiversité en milieu urbain et agricole.



La réglementation

C'est principalement à travers trois (3) articles du règlement de zonage refondu ¹⁰ que la Municipalité de Saint-Agapit peut espérer conserver un maximum d'arbres sur ses terrains et assurer le renouvellement de ceux abattus. Ces articles précisent que :



Tout terrain où se trouve un bâtiment principal « doit avoir dans la cour avant un minimum d'un (1) arbre ou un (1) arbuste pour chaque 20 mètres linéaires de largeur de terrain ».



Tout abattage d'arbres doit être justifié et motivé par :

- ❖ Un réel danger (ex. dommage à des propriétés privées ou publiques, nuisance).
- ❖ La fin de vie de l'arbre.
- ❖ La réalisation d'un « *projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la municipalité* ».



Tout arbre ou arbuste abattu en cour avant doit être remplacé .



Tout abattage d'arbres requiert un permis délivré par la municipalité.



Un dernier article permet de spécifier les distances minimales de plantation de certaines catégories d'arbres afin de limiter les dommages potentiels aux infrastructures publiques et privées que pourraient notamment causer les racines de ces espèces (peuplier blanc, de Lombardie, du Canada, érable argenté et saule pleureur ¹¹).



Avenue Flamand



Rue Gourde



Rue Centrale

¹⁰ Article 9.4 Plantation et conservation minimum d'arbres sur un terrain, 9.6 abattage d'arbre et 9.7 remplacement des arbres

¹¹ Article 9.5 Distance minimale de plantation de certains arbres.

Identification des secteurs

Bien qu'il soit souhaitable d'accroître le nombre d'arbres sur le territoire, il est important de connaître le caractère recherché du secteur dans lequel ces arbres s'inscrivent.

Selon le cas, la fonction recherchée¹² pour l'arbre peut différer et ainsi, les essences recommandées, varier.



Secteurs d'activités

- ❖ Industriel
- ❖ Résidentiel
- ❖ Institutionnel
- ❖ Agricole



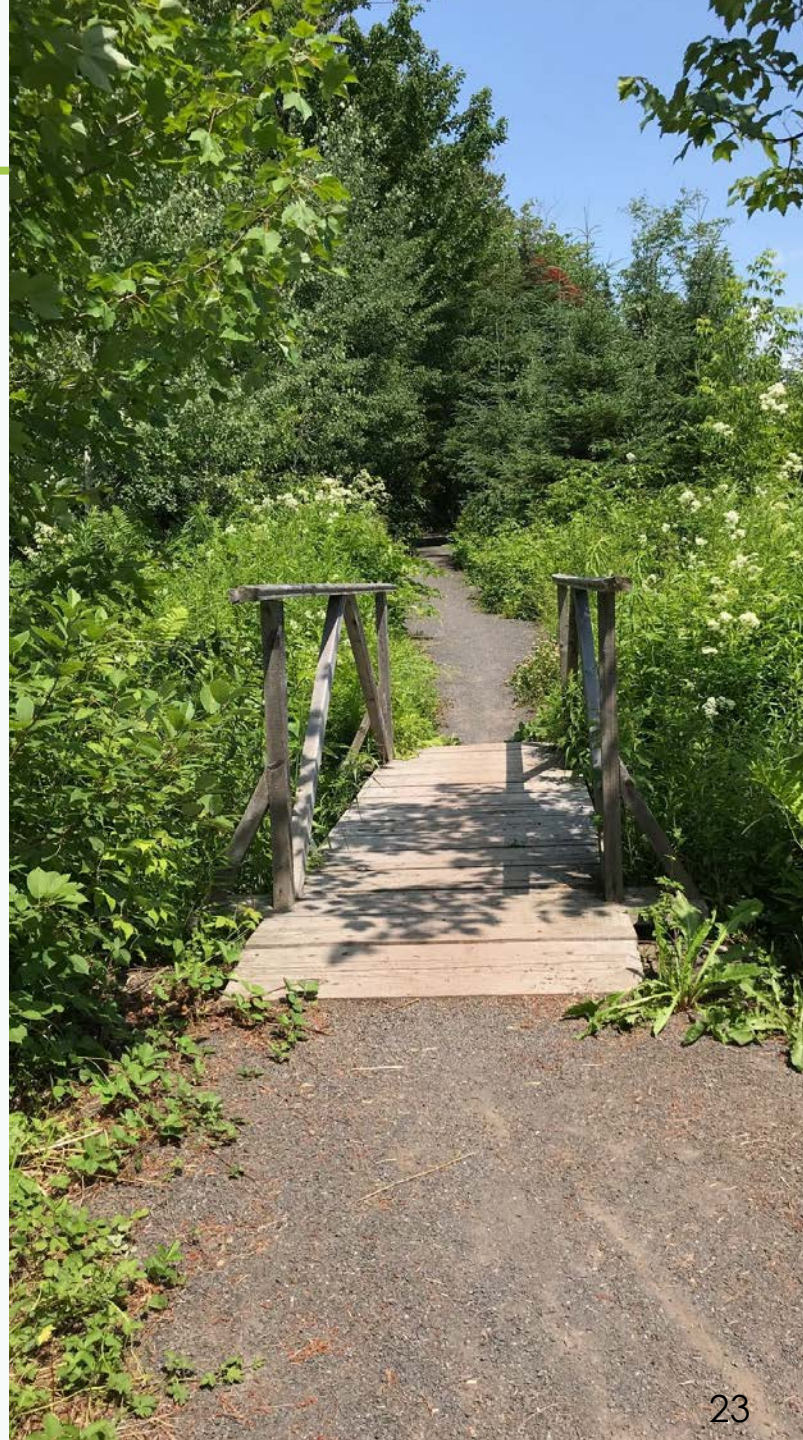
Espaces verts et loisirs

- ❖ Parc municipal principal
- ❖ Parcs de quartier
- ❖ Sentier de la rivière Noire
- ❖ Forêt



Axes structurants

- ❖ Artères commerciales
- ❖ Parc linéaire de la MRC de Lotbinière
- ❖ Rivière Noire



¹² Se référer aux pages 15-16-17 du présent document pour la description des fonctions de l'arbre

Secteur industriel

Potentiel du secteur

- ❖ Haute visibilité du passage le long de l'avenue Bergeron et du croisement rang des Pointes & route 116
- ❖ Passage en voiture.
- ❖ Présence d'intervention pour limiter les vues le long de la rue du Moulin.
- ❖ Présence de terrains disponibles pour planter le long des limites de lot.

Menaces du secteur

- ❖ Vue sur les stationnements et les activités industrielles.

Fonction recherchée

- ❖ Écran: Camoufler les vues sur les activités industrielles et les stationnements côté rue.
- ❖ Embellissement: Améliorer l'expérience d'entrée de l'avenue Bergeron.



Essences d'arbres à privilégier



Chêne rouge
Épinette blanche
Épinette du Colorado
Épinette de Norvège
Érable à sucre



Érable rouge
Mélèze laricin
Micocoulier occidental
Orme Accolade
Tilleul d'amérique « Redmond »

Secteur résidentiel

Potentiel du secteur

- ❖ Grands terrains libres, gazonnés disponibles en façade des résidences pour la plantation.
- ❖ Présence d'arbres d'alignements à grand déploiement le long de certaines rues.

Menaces du secteur

- ❖ Forte pression de développement pour des terrains résidentiels dans des secteurs actuellement boisés.

Fonction recherchée

- ❖ Embellissement: Améliorer l'esthétisme général de la rue.
- ❖ Améliorer l'expérience d'entrée de l'avenue Bergeron.
- ❖ Santé et détente: Favoriser les déplacements actifs.



Plusieurs terrains résidentiels ne possèdent aucun arbre



Initiative de plantation d'arbres sur un grand terrain gazonné résidentiel

Essences d'arbres à privilégier



Amélanchier du Canada
Amélanchier glabre
Caryer cordiforme
Chêne rouge
Chêne à gros fruits
Chêne des marais
Épinette blanche,
Épinette du Colorado
Épinette de Norvège



Érable à sucre
Érable de l'Amur
Érable rouge
Mélèze laricin
Micocoulier occidental
Orme Accolade
Ostryer de Virginie
Tilleul d'Amérique
Tilleul d'amérique « Redmond »

Secteur Institutionnel

Potentiel du secteur

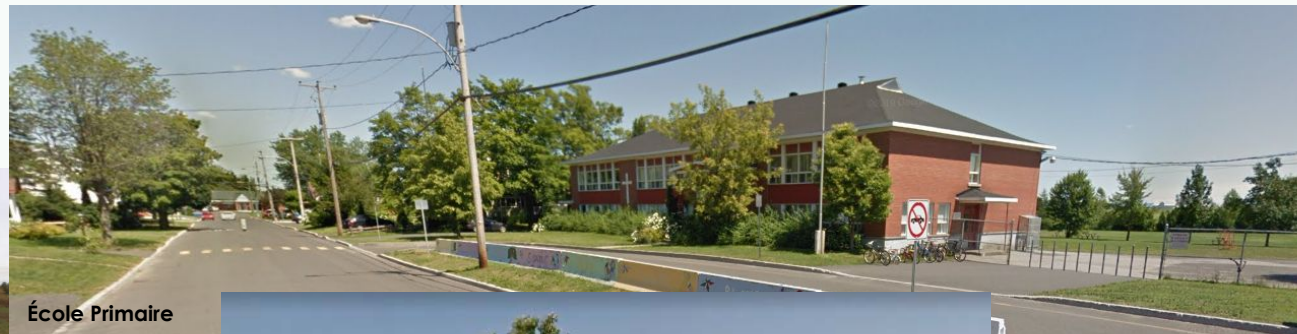
- ❖ Présence d'arbres à grand déploiement le long des rues.
- ❖ Présence d'aires gazonnées libres, disponibles pour la plantation.
- ❖ Espace suffisant pour un éventuel verger ancestral sur le terrain de l'école secondaire.
- ❖ Haute fréquentation par différents usagers (piétons, cycliste..) du fait de la présence des pôles éducationnels.

Menaces du secteur

- ❖ Absence d'intégration et vues sur les grandes superficies minéralisées des stationnements.

Ambiance recherchée

- ❖ Embellissement: Encadrer les rues.
- ❖ Soigner l'esthétisme des rues où se trouvent les pôles d'attraction locaux.
- ❖ Écran: Camoufler les vues sur les stationnements.
- ❖ Santé et détente: Favoriser les déplacements actifs.
- ❖ Production: Encourager l'agriculture urbaine et la résilience en alimentation dans les pôles éducationnels



École Primaire



Verger ancestral sur le terrain de l'école secondaire



École Secondaire

Essences d'arbres à privilégier



Amélanchier du Canada,
Amélanchier glabre
Caryer cordiforme
Chêne rouge
Chêne à gros fruits
Chêne des marais
Épinette blanche
Épinette du Colorado
Épinette de Norvège



Érable à sucre
Érable de l'Amur
Érable rouge
Mélèze laricin
Micocoulier occidental
Orme Accolade
Ostryer de Virginie
Tilleul d'Amérique
Tilleul d'amérique « Redmond »

Secteur agricole

Potentiel du secteur

- ❖ Haute visibilité du passage le long de la route 273.
- ❖ Passage en voiture.
- ❖ Présence de superficie de terrains disponibles pour planter des haies brise-vent le long de la limite de lot.

Menaces du secteur

- ❖ Présence de lignes électriques à haute tension (HQ) qui limitent la possibilité de planter dans certains secteurs.

Ambiance recherchée

- ❖ Embellissement: Cadrer les vues sur le paysage agricole.
- ❖ Améliorer la diversité du paysage le long de la route 273 (Av Bergeron).
- ❖ Production: Segmenter et protéger les lots agricoles par la mise en place de haies brise-vent.
- ❖ Sécurité: Sécuriser les abords des routes par l'ajout de haies brise-vent limitant l'accumulation de neige sur la chaussée (poudrerie).



Absence d'arbre de part et d'autre de la route 273

Essences d'arbres à privilégier



Amélanchier du Canada
Amélanchier glabre
Caryer cordiforme
Chêne rouge
Chêne blanc



Chêne des marais
Épinette blanche
Érable rouge
Mélèze laricin
Tilleul d'amérique «
Redmond

Parc municipal

Potentiel du secteur

- ❖ Haute fréquentation du site.
- ❖ Présence d'arbres matures.
- ❖ Présence de superficies de terrains disponibles pour la plantation.
- ❖ Élaboration du plan directeur d'aménagement qui vise notamment l'arborisation du parc des loisirs ¹³.

Menaces du secteur

- ❖ Grandes superficies de stationnement.

Ambiance recherchée

- ❖ Embellissement: Soigner l'esthétisme général du parc.
- ❖ Santé et détente: Encadrer les axes de circulation dans le parc.
- ❖ Offrir des coins d'ombre.
- ❖ Écran: Camoufler les vues sur l'aire de stationnement.



Stationnement de l'aréna



¹³ Plan directeur d'aménagement du parc des Loisirs de Saint-Agapit. Rapport -version finale | 2020-03-10. Option aménagement inc.

Essences d'arbres à privilégier



Amélanchier du Canada
Amélanchier glabre
Caryer cordiforme
Chêne rouge
Chêne à gros fruits
Chêne blanc
Chêne des marais



Épinette blanche
Érable de l'Amur
Érable rouge
Mélèze laricin
Micocoulier occidental
Orme Accolade
Tilleul d'Amérique
« Redmond »

Parcs de quartier

Potentiel du secteur

- ❖ Présence d'arbres matures.
- ❖ Haute fréquentation par les résidents et les visiteurs (cyclistes du parc linéaire de la MRC).
- ❖ Présence d'aires gazonnées libres disponibles pour la plantation.

Menaces du secteur

- ❖ Proximité des lots privés.
- ❖ Lots appartenant à d'autres partenaires autour du parc de la Gare (MRC de Lotbinière, gouvernement du Québec).

Ambiance recherchée

- ❖ Embellissement: Améliorer l'expérience dans les parcs.
- ❖ Assurer une meilleure intégration des parcs dans leur milieu d'insertion.
- ❖ Santé et détente: Créer des zones d'ombres et de fraîcheur.



Essences d'arbres à privilégier



- Amélanchier du Canada
- Amélanchier glabre
- Caryer cordiforme
- Chêne rouge
- Chêne à gros fruits
- Chêne des marais
- Épinette blanche
- Épinette du Colorado



- Épinette de Norvège
- Érable de l'Amur
- Érable rouge
- Lilas Japonais « Ivory Silk »
- Mélèze laricin
- Micocoulier occidental
- Orme Accolade
- Tilleul d'Amérique « Redmond »

Sentier de la rivière Noire

Potentiel du secteur

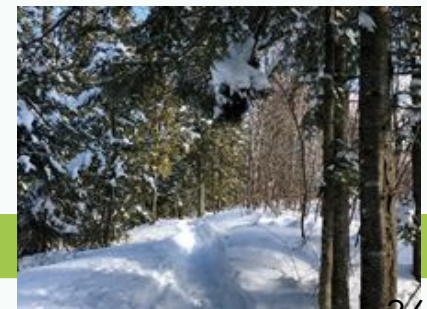
- ❖ Conservation et mise en valeur de l'espace naturel.
- ❖ Haute fréquence du site.
- ❖ Exemple d'une collaboration citoyenne, municipale et organisationnelle visant l'embellissement du secteur et la sensibilisation du milieu.

Menaces du secteur

- ❖ Développement immobilier potentiel et réduction du couvert végétal et forestier.

Ambiance recherchée

- ❖ Santé et détente: Améliorer l'expérience d'accès vers la boucle principale (accès piéton et cyclable).
- ❖ Favoriser les déplacements actifs vers le sentier.



Accès piéton # 1 : initiative de plantation dans le cadre du projet collectif pour le Sentier de la rivière Noire

Accès piéton # 2 et accès cyclables : absence de végétation de part et d'autre des accès

Essences d'arbres à privilégier



Privilégier les essences d'arbres retrouvées dans le secteur pour ne pas introduire de nouvelles essences.

Secteur de la forêt

Potentiel du secteur

- ❖ Potentielle modification du zonage des lots municipaux #3 638 456 et 6 303 520 afin de leur donner une vocation récréative incluant, par exemple, la création d'un sentier dans le boisé¹⁴. Orientation visant à connecter le parc municipal principal au boisé¹⁵.

Menaces du secteur

- ❖ Manque d'accès formels et difficulté de circulation en direction de cette forêt (secteur industriel, lots privés).
- ❖ Présence de superficies de terrain sans réelle vocation.

Ambiance recherchée

- ❖ Écran: Camoufler les vues vers les activités industrielles, les stationnements et les zones d'entreposage par le maintien du secteur boisé.
- ❖ Production: Promouvoir la forêt comme une ressource alimentaire (ex. champignon, saveur boréale).
- ❖ Santé et détente: Aménager un parcours piétonnier immersif en milieu forestier.



Figure 3: Localisation des lots appartenant à la municipalité

¹⁴ Tel qu'envisagé par les services des loisirs et d'urbanisme.

¹⁵ Plan directeur d'aménagement du parc des Loisirs de Saint-Agapit. Rapport - version finale | 2020-03-10. Option aménagement inc.

Essences d'arbres à privilégier



Privilégier les essences d'arbres retrouvées dans le secteur pour ne pas introduire de nouvelles essences.

Artères commerciales



Potentiel du secteur

- ❖ Haute visibilité par les clientèles de passage.
- ❖ Cachet du cadre bâti le long de la rue Principale.
- ❖ Présence de certains arbres à grand déploiement le long de l'avenue Bergeron et de la rue Principale.
- ❖ Terrains disponibles pour la plantation.
- ❖ Projet d'aménagement d'un carrefour giratoire au croisement de la route 116 et du rang des Pointes.



Croisement route 116 et du Rang des Pointes

Menaces du secteur

- ❖ Vue sur des îlots de stationnements près du secteur de l'aréna.
- ❖ Absence d'encadrement du noyau villageois.
- ❖ Présence de la ligne de transport électrique (avenue Bergeron: côté est de la rue Principale: côté nord).

Ambiance recherchée

- ❖ Embellissement: Préserver des vues sur le paysage agricole.
- ❖ Améliorer l'encadrement de la rue.
- ❖ Préserver les vues sur les commerces.
- ❖ Soigner l'esthétisme des rues à haute visibilité.
- ❖ Santé et détente: Favoriser les déplacements actifs vers les pôles d'attraction.



Arbres matures à grand déploiement le long de l'avenue Bergeron

Essences d'arbres à privilégier



Chêne rouge
Érable de l'Amur (endroit restreint)
Lilas Japonais « Ivory Silk » (endroit restreint)
Micocoulier occidental
Orme Accolade

Parc linéaire de la MRC de Lotbinière (Trans Canada Trail)

Potentiel du secteur

- ❖ Haute fréquentation par les résidents et les clientèles de passage.
- ❖ Passage cyclo pédestre.
- ❖ Présence d'aires gazonnées libre, disponible pour la plantation.



Menaces du secteur

- ❖ Vues sur les cours arrière de certains lots résidentiels.
- ❖ Lot de la piste cyclable appartenant à un partenaire (MRC de Lotbinière).

Ambiance recherchée

- ❖ Santé et détente: Bonifier l'expérience le long de la piste cyclable.
- ❖ Embellissement: Soigner l'esthétisme et la configuration de la piste cyclable aux intersections, des routes, des rues et des ruelles.
- ❖ Écran: Camoufler les vues vers les cours arrière des lots privés.



Présence d'arbres matures le long de la piste cyclable

Essences d'arbres à privilégier



Amélanchier du Canada
Amélanchier glabre
Caryer cordiforme
Chêne rouge
Chêne blanc
Chêne des marais
Épinette blanche



Érable rouge
Mélèze laricin
Micocoulier occidental
Orme Accolade
Ostryer de Virginie,
Tilleul d'Amérique
Tilleul d'Amérique « Redmond »

Berges de la rivière Noire

Potentiel du secteur

- ❖ Terrain disponible en berge pour la plantation.
- ❖ Existence du Sentier de la rivière Noire.
- ❖ Projet d'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de la rivière¹⁶.
- ❖ Arborisation des berges mentionnée dans l'étude du parc des Loisirs¹⁷.
- ❖ Réglementation relative à la protection des berges.

Menaces du secteur

- ❖ Absence d'arborisation des berges de la rivière.
- ❖ Faible intégration paysagère de la rivière Noire.

Ambiance recherchée

- ❖ Embellissement: Multiplier les expériences potentielles aux abords de la rivière.
- ❖ Écosystémique: Favoriser la mise en place de la ripisylve et des stratégies de renaturalisation des berges de la rivière.
- ❖ Prolonger le corridor naturel et écologique le long de la rivière.



Faible arborisation des berges de la rivière dans le secteur agricole

¹⁶ Projet porté par le comité de bassin de la rivière Chaudière (Cobaric) à l'échelle de la MRC et visant à sensibiliser les entreprises agricoles aux impacts de leurs activités sur une rivière dépourvue d'une ripisylve filtrante. Tiré de Les entreprises agricoles en action pour la rivière Noire, <http://cobaric.qc.ca/projets/projets-en-cours/br-riviere-noire/> Consulté en septembre 2019.

¹⁷ Plan directeur d'aménagement du parc des Loisirs de Saint-Agapit. Rapport - version finale | 2020-03-10. Option aménagement inc.

Essences d'arbres à privilégier



Amélanchier du Canada
Amélanchier glabre
Caryer cordiforme
Chêne des marais



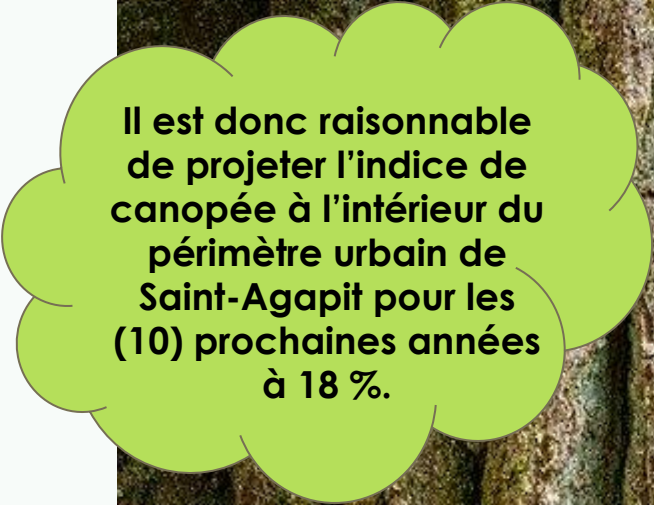
Érable rouge
Mélèze laricin
Micocoulier occidental
Saule noir

Plan d'action et mise en oeuvre



En prenant en considération:

- ❖ La tendance québécoise d'augmentation de l'indice de canopée des municipalités de 5% par rapport à leur situation initiale.
- ❖ L'indice actuel de canopée de 16% de Saint-Agapit et la présence de certaines initiatives de plantation actuellement en cours rendent l'objectif de 21% atteignable d'ici 2050
- ❖ La capacité d'accueil de nouvelles plantations sur des terrains disponibles, notamment dans les quartiers résidentiels et les secteurs industriels.
- ❖ La réglementation municipale devra s'harmoniser avec les objectifs de la politique de l'arbre établie.
- ❖ Afin de s'assurer que les objectifs soient atteints, une réévaluation des priorités devra être fait en 2025.



Il est donc raisonnable de projeter l'indice de canopée à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Agapit pour les (10) prochaines années à 18 %.

Cependant, pour espérer atteindre les objectifs, il faut prendre les moyens de préserver autant que possible les arbres existants sur le territoire ou, à défaut, prévoir le reboisement des zones affectées. Aussi, il faut comprendre que l'entretien de l'arbre, une fois planté, est tout aussi important pour assurer à terme l'atteinte des objectifs fixés.

Quantité d'arbres à planter

Il est difficile d'estimer la quantité d'arbres à planter requis pour atteindre les objectifs. La projection au sol de la cime de l'arbre varie selon les espèces plantées et la croissance de l'arbre influencée par son environnement immédiat (ex. Exposition au vent, type de sol, compétitivité avec l'arbre, température, précipitation)

Toutefois, pour les fins de l'évaluation approximative du nombre d'arbres à planter, la taille de la couronne de l'arbre individuel utilisée pour la simulation aux différentes périodes est basée sur une récente étude (DDM,2016)¹⁸:

Année	Diamètre de la couronne de l'arbre (mètre)	Superficie de la couronne de l'arbre
À la plantation	2m	3.14m ²
10 ans	4m	12.56m ²
20 ans	6m	28.26m ²
30 ans	8m	50.24m ²

En fonction de l'accroissement de 1.7% de la canopée d'ici 10 ans, il faudrait couvrir une superficie approximative de 37 700 m², ce qui équivaut à planter environ **± 1000 arbres**. Voici une projection de l'accroissement de la canopée sur des périodes de 10 ans.

Année	Superficie couverte en fonction de la croissance des arbres plantés	Augmentation du pourcentage de canopée
À la plantation	± 9 400 m ²	± 0.4 %
10 ans	± 37 700 m ²	± 1.7%
20 ans	± 84 800 m ²	± 3.8%
30 ans	± 150 000 m ²	± 5%

- ❖ Cette estimation tient compte du fait que chaque arbre existant qui sera abattu devra être remplacé afin de maintenir l'indice de canopée en constante progression. Si la canopée existante vient qu'à diminuer, il faudra alors compenser cette perte par un ajout de plantation équivalent à la quantité perdue
- ❖ Cette projection tient compte d'un arbre planté individuellement dont la couronne est entière. Dans l'éventualité où il y aurait un chevauchement entre les couronnes des arbres, l'objectif de l'indice de canopée souhaitée pourrait ne pas être atteint.

¹⁸ DEL DEGAN, MASSÉ, 2016. Estimation d'arbres et de la canopée sur les deux îles du parc Jean-Drapeau. Rapport présenté à la société du Parc Jean-Drapeau

Priorisation des secteurs

Telle que présenté ci dessous, la priorisation des interventions visant l'augmentation de la canopée est établie en fonction de:

- ❖ L'indice de canopée de chaque secteur ¹⁹
- ❖ La capacité d'accueil du site

Par exemple, les terrains du domaine public, les axes structurants majeurs ainsi que les terrains résidentiels dépourvus d'arbres sont plus propices à accueillir de nouvelles plantations, du fait de leur faible indice de canopée, de la superficie de terrain disponible pour la plantation et de la fonction qu'ils occupent sur le territoire.



Figure 4: Priorisation des interventions par secteurs

Secteur 1.1: industriel
Secteurs 1.2: résidentiel
Secteurs 1.3: institutionnel

Secteurs 1.4: agricole
Secteurs 2.0 : espaces vert et loisirs
Secteurs 3.0: axes structurants

¹⁹ Se référer à l'indice de canopée de chaque secteur à la page 8

Actions de mise en oeuvre

Dans le cadre de la mise en oeuvre des actions, la notion de court, moyen et long terme se définit sur les périodes suivantes

Court terme

0 à 3 ans

Moyen terme

3 à 6 ans

Long terme

6 à 10 ans

À noter que l'indication "NA" signifie "Non applicable" pour les fins du tableau " plan d'action"



Actions	Objectifs	Fonctions de l'arbre	Priorité
Recommandations générales			
Mesure normatives			
❖ Mettre en place un comité vert composé de citoyens et de conseillers municipaux afin d'assurer le suivi de la Politique de l'arbre	Promouvoir	N/A	Court terme
❖ Accroître l'indice de canopée à 21 % sur le territoire	Préserver, Planter, Promouvoir	Embellissement, Écran, Santé & Détente, Sécurité, Écosystémique, Production	Continu
❖ Adopter une réglementation favorisant la protection des arbres sur les terrains privés et le déploiement de mesures favorables au développement de la forêt urbaine	Préserver	Embellissement, Écosystémique	Court terme
❖ Rappeler l'existence d'une réglementation relative à l'abattage des arbres et soutenir l'intégration des arbres dans les projets de construction	Préserver, Planter, Promouvoir	Embellissement, Écran, Écosystémique	Continu
❖ Octroyer un budget municipal dédié à la plantation d'arbres afin de maintenir une plantation régulière et soutenue	Préserver, Planter, Promouvoir	Embellissement, Écran, Santé & Détente, Sécurité, Écosystémique, Production	Continu
Mesures environnementales			
❖ Mener des essais pilotes pour valider puis intégrer les pratiques innovantes	Préserver, Planter	Embellissement, Écran, Santé & Détente, Sécurité, Écosystémique, Production	Continu
❖ Attribuer une valeur aux boisés existants (exceptionnelle, écologique ou de conservation) en caractérisant le territoire et en identifiant les boisés des milieux agricoles et urbains à protéger (ex. abrite des espèces vulnérables, consiste en un corridor faunique et écologique)	Préserver	Écosystémique	Court et Moyen terme

Actions	Objectifs	Fonctions de l'arbre	Priorité
Mesures environnementales			
❖ Favoriser la biodiversité sur le territoire par la plantation de différents essences d'arbres pour limiter les risques de propagation de maladie ou d'insectes ravageurs	Préserver, Planter	Embellissement, Écran, Santé et détente, Écosystémique	Continu
❖ Identifier les espèces vedettes ou représentatives de la municipalité et mieux adaptées au milieu d'insertion (Thuya occidental qui se retrouve dans le sentier de la rivière Noire) et maintenir à jour cette information)	Préserver, Planter	Embellissement, Écosystémique	Court terme
❖ Planter le bon arbre au bon endroit	Planter	Embellissement, Écran, Santé & Détente, Sécurité	Continu
❖ Exercer une veille phytosanitaire des arbres afin de lutter activement contre les insectes ravageurs	Préserver	Écosystémique	Continu
❖ Créer des corridors forestiers continus entre les pochettes boisées	Préserver, Planter	Écosystémique	Moyen et long terme
Mesure d'entretien de l'arbre			
❖ Former le personnel municipal (gestionnaires et intervenants) afin qu'ils adoptent ou poursuivent leurs bonnes pratiques en matière de conservation et d'entretien de la foresterie urbaine et agricole tout en servant d'exemples pour la population locale	Préserver	Embellissement, Sécurité, Écosystémique	Moyen terme
❖ Élaborer un programme d'intervention et d'entretien annuel ou périodique (plan de gestion de l'arbre) Déployer des mesures de protection et d'entretien des arbres à l'intérieur du périmètre urbain (ex. : planches de bois ou butoir autour des troncs en hiver pour éviter les impacts des déneigeuses, mise en place d'un paillis pour empêcher le gazon de croître jusqu'au collet)	Préserver	Embellissement, Sécurité, Écosystémique	Court terme

Actions	Objectifs	Fonctions de l'arbre	Priorité
Mesure d'entretien de l'arbre			
❖ Caractériser les arbres présents sur le domaine public afin d'établir un guide d'entretien pour les employés municipaux	Préserver	N/A	Court terme
Mesure de sensibilisation et éducation			
❖ Informer l'ensemble des citoyens de l'existence d'une politique de l'arbre afin d'assurer la mobilisation d'une large part de la communauté	Promouvoir	N/A	court terme
❖ Diffuser les résultats atteints dans le cadre de la politique de l'arbre	Promouvoir	N/A	Moyen et long terme
❖ Multiplier les interventions auprès d'organismes et associations forestières locales (ex. : Arbre-Évolution) dont la mission est de promouvoir le reboisement des milieux urbains et agricoles afin de bénéficier de leur expertise et d'impliquer les acteurs locaux dans la réalisation concrète de l'augmentation de la canopée (ex. : citoyens, corporation de métier)	Planter, Promouvoir	Embellissement, Santé & détente, Écosystémique, Production	Continu
❖ Profiter des initiatives gouvernementales existantes et récurrentes pour organiser des événements communautaires de promotion de l'arbre (ex. : mois de l'arbre et de la forêt du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs)	Planter, Promouvoir	Embellissement, Santé & détente, Écosystémique, Production	Continu
Faire la promotion de l'arbre sur le territoire:			
❖ Créer un programme de reconnaissance, de protection et de sensibilisation de l'arbre afin d'encourager et de valoriser les initiatives de plantation sur les domaines privés et publics	Planter, Promouvoir	Embellissement,Écosystémique, Production	Court terme
❖ Déployer un moyen de communication permettant de diffuser les « bons coups » réalisés dans le cadre de la politique de l'arbre (ex. : page dédiée du site internet de la municipalité, articles de presse mensuel dans le journal local, groupe Facebook du comité vert)	Promouvoir	N/A	Continu

Actions	Objectifs	Fonctions de l'arbre	Priorité
Mesure de sensibilisation et éducation			
❖ Concours de photos des beaux arbres de la Municipalité de Saint-Agapit	Promouvoir	Embellissement,	Continu
❖ Activités de plantation collective, corvée de plantation au printemps, journée d'action citoyenne	Planter, Promouvoir	Embellissement, Écosystémique, Production	Continu
❖ Consultation de la population en présentant différents scénarios d'aménagement (ex. enquête de préférence paysagère)	Planter, Promouvoir	Embellissement, Écran, Santé & détente, Sécurité, Écosystémique, Production	Moyen terme
❖ Organiser une journée de l'arbre (ex. : distribution d'arbres gratuits), impliquer les citoyens, citoyens corporatifs et les organismes communautaires lors d'événements relatifs à la promotion de l'arbre (ex. : célébration du mois de l'arbre, plantations d'arbres dans les projets municipaux d'envergure)	Préserver, Planter, Promouvoir	Embellissement, Écosystémique, Production	Court terme
❖ Élaborer un parcours de découvertes et d'interprétation du patrimoine forestier et des écosystèmes s'y rattachant	Promouvoir	Santé & détente, Écosystémique	Moyen terme
Recommandations spécifiques par secteur			
Secteur industriel			
❖ Créer des écrans visuels verts pour limiter les problèmes de cohabitation entre les usages (ex. : industriel et résidentiel) par la plantation d'arbres à grand déploiement (feuillus et conifères) le long des lots privés où se trouve de l'entreposage industriel et commercial (plusieurs terrains disponibles en périphérie des lots pour la plantation)	Planter	Embellissement,Écran,	Court terme

Actions	Objectifs	Fonctions de l'arbre	Priorité
Secteur Résidentiel			
❖ Définir les pourcentages de couvert boisé à préserver dans les nouveaux développements domiciliaires sur chacun des lots et l'intégrer dans le règlement de lotissement	Préserver	Embellissement, Écosystémique	Court et moyen terme
❖ Offrir un arbre à tous les nouveaux propriétaires de maison résidentielle	Planter, Promouvoir	Embellissement,	Court terme
❖ Offrir un arbre à chaque nouveau-né dans la municipalité en parallèle de la campagne Mon arbre à moi initiée par le «ministère des Forêts de la Faune et des Parcs» ²⁰	Planter, Promouvoir	Embellissement, Écosystémique	Court terme
Secteur Institutionnel			
❖ Mettre en place un comité vert pour faciliter la participation des étudiants au verdissement de l'école	Planter, Promouvoir	Embellissement,	Court terme
❖ Promouvoir la forêt nourricière sur le campus (ex. : verger ancestral)	Planter, Promouvoir	Embellissement, Santé & détente, Production	Court terme
❖ Impliquer le personnel et les étudiants des établissements scolaires dans les actions de mise en oeuvre de la politique de l'arbre tel que l'exercice de caractérisation des arbres de la Municipalité	Préserver, Planter, Promouvoir	Embellissement, Santé & détente, Sécurité, Écosystémique, Production	Moyen terme
Secteur Agricole			
❖ Développer une expertise sur les bienfaits de l'arbre en milieu agricole afin de l'appliquer à l'ensemble de la Municipalité et d'en diffuser les résultats aux autres villes avoisinantes (leadership et innovation)	Préserver, Planter, Promouvoir	N/A	Continu
❖ Favoriser dans la mesure du possible la plantation de haies brise-vent à la limite des lots	Planter	Écran, Sécurité, Écosystémique, Production	Moyen terme
❖ Encourager la plantation de haies brise-vent productives (ex. : arbres à fruits)	Planter	Sécurité, Écosystémique, Production	Moyen terme

²⁰ Mon arbre à moi dans Mois de l'arbre et des forêts disponible à : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/mois-de-larbre-forets/mon-arbre-a-moi/>. Consulté en mars 2020.

Actions	Objectifs	Fonctions de l'arbre	Priorité
Secteur agricole			
❖ Interpeller la MRC afin d'aménager des cours d'eau en milieu agricole en utilisant le modèle créé par le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs « qui permet d'intégrer des aménagements fauniques aux projets d'entretien de cours d'eau réalisés par les MRC pour améliorer le drainage agricole. Ce modèle comporte un mode de financement, des interventions d'amélioration ou de restauration des habitats, des ententes de conservation avec les producteurs et un suivi » ²¹	Planter	Écosystémique	Moyen et long terme
❖ Diffuser et promouvoir l'existence du Programme gouvernemental d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour les propriétaires de boisés ²²	Préserver, Promouvoir	Santé & détente, Écosystémique	Court terme
Parc municipal principal			
❖ Entamer les actions en lien avec la plantation d'arbres dans le plan directeur d'aménagement du parc des Loisirs	Planter	Embellissement, Santé & Détente, Sécurité, Écosystémique, Production	Continu
Parcs de quartier			
❖ Multiplier la plantation d'arbres et les aménagements paysagers à l'intérieur des parcs de quartier	Planter	Embellissement, Santé & Détente,	Moyen terme
Forêt			
❖ Préserver les arbres existants en limitant au maximum les coupes d'arbres notamment lors des développements immobiliers ou s'assurer que la quantité d'arbres abattus sera remplacée ailleurs dans la municipalité.	Préserver	Embellissement, Santé & Détente, Écosystémique	Continu
❖ Favoriser la plantation d'arbres le long des corridors actifs (ex.: trottoirs, piste cyclable, sentier)	Planter	Embellissement, Santé & Détente, Sécurité, Écosystémique	Moyen terme

²¹ Exemples de projets favorisant la biodiversité faunique en milieu agricole dans Biodiversité en milieu agricole disponible à : <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/biodiversite/agricole-projets.jsp>. Consulté en mars 2020.

²² Programme (PAMVFP) du ministère Forêts, Faune et Parcs présenté à : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privées/programmes-laide-financiere/programme-aide-mise-valeur-forets-privées/>. Consulté en mars 2020.

Actions	Objectifs	Fonctions de l'arbre	Priorité
Axes Structurants			
❖ Dans la réglementation de zonage relative à l'implantation des rues, allées de circulation et aire de stationnement, prévoir des dimensions suffisantes et minimales afin d'assurer la plantation d'arbres le long des artères	Promouvoir	Embellissement, Écran, Santé & Détente, Sécurité	Court terme
❖ Favoriser la plantation d'arbres le long des corridors actifs (ex.: trottoir, piste cyclable, sentier)	Planter	Embellissement, Santé & Détente, Sécurité, Écosystémique	Moyen terme
Artère Commerciales			
❖ Planter des arbres feuillus à grand déploiement le long de l'avenue Bergeron pour améliorer l'expérience d'entrée de la ville et réduire la vitesse par l'effet de rétrécissement de la voie par l'arbre	Planter	Embellissement, Sécurité	Moyen terme
❖ Planter des arbres feuillus sur les terrains disponibles le long de la rue Principale	Planter	Embellissement, Santé & Détente, Sécurité	Moyen terme
Parc linéaire de la MRC de Lotbinière (Trans Canada Trail)			
❖ Assurer un suivi et une collaboration soutenue avec la MRC afin de limiter les coupes d'arbres le long de ce corridor	Préserver	N/A	Continu
Rivière Noire			
❖ Planter des arbres le long des berges de la rivière afin de limiter l'érosion et d'augmenter la stabilisation du sol	Préserver, Planter	Écosystémique	Court et moyen terme

Conclusion

Par cette Politique de l'arbre, la Municipalité de Saint-Agapit souhaite sensibiliser les citoyens à l'importance de l'arbre en milieu urbain. Avec tous les bienfaits que cette ressource verte apporte, il est essentiel de s'unir afin de protéger le couvert arborescent de Saint-Agapit. Ensemble, il sera possible d'appliquer la règle des 3 P: Préserver, Planter et Promouvoir l'arbre à sa juste valeur. Collectivement il sera ainsi plus facile de réintégrer la biodiversité dans notre environnement.

Ce document, permettra d'assurer un suivi des interventions à réaliser et grâce à lui tous seront en mesure de mettre en œuvre des actions qui favoriseront l'atteinte des objectifs identifiés dans son contenu.

De beaux défis attendent Saint-Agapit dans plusieurs secteurs, l'implication citoyenne, celle des commerçants et le désir des élus municipaux, devra s'harmoniser pour parvenir à l'accomplissement de ceux-ci

Allez !! À vos pelles, prêts, plantez !!



Références



- AMERICAN FOREST.** Évolution du dossier de la canopée. Article en anglais disponible à : <https://www.americanforests.org/blog/no-longer-recommend-40-percent-urban-tree-canopy-goal/>. Consulté en mars 2020.
- CENTRE COLLÉGIAL DE MATÉRIEL DIDACTIQUE.** Maladie des arbres. En ligne : http://arbres.ccdmd.qc.ca/doc_maladies.php?tri=1. Consulté en mars 2020.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL.** Indice de canopée métropolitain 2015. Avril 2017. En ligne à : http://observatoire.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/geomatique/IndiceCanopee/2015/60028_IndiceCanopee_2015.pdf. Consulté en mars 2020.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL.** Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles 2016-2020. En ligne à : https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/20160225_PAMAA_2016-2020.pdf. Consulté en mars 2020.
- COBARIC.** Les entreprises agricoles en action pour la rivière Noire, En ligne : <http://cobaric.qc.ca/projets/projets-en-cours/br-riviere-noire/> Consulté en septembre 2019.
- DEL DEGAN, MASSÉ.** Estimation du nombre d'arbres et de la canopée sur les deux îles du parc Jean-Drapeau. Rapport présenté à la Société du Parc Jean-Drapeau, 2016. 16 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MFFP.** Biodiversité en milieu agricole
En ligne à : <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/biodiversite/agricole-projets.jsp> Consulté en mars 2020
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MFFP.** Mon arbre à moi dans Mois de l'arbre et des forêts
En ligne à : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/mois-de-larbre-forets/mon-arbre-a-moi/>. Consulté en mars 2020.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MFFP.** Programme (PAMVFP). En ligne à : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privées/programmes-laide-financiere/programme-aide-mise-valeur-forets-privées/>. Consulté en mars 2020.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MSSS.** Politique gouvernementale de prévention en santé. Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population. 2016. Disponible à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>.
- HYDRO-QUÉBEC.** Le Répertoire des arbres et arbustes ornementaux, 3e édition, 547 pages, 2005
- JOURNAL LA RELÈVE.** Saint-Amable atteint un indice de canopée de 26,9 %. Article paru le 23 juillet 2017. Disponible à : <https://www.lareleve.qc.ca/2017/07/25/saint-amable-atteint-indice-de-canopee-de-269/>. Consulté en mars 2020.
- OPTION AMÉNAGEMENT.** Plan directeur d'aménagement du parc des Loisirs de Saint-Agapit. Rapport - version finale | 2020-03-10.

LE MOUVEMENT CEINTURE VERTE. Mémoire sur les consultations publiques sur les boisés de Saint-Jean-sur-Richelieu présenté à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. 2015. En ligne à : <https://sjsr.ca/wp-content/uploads/2019/06/MouvementCeintureVerte.pdf>. Consulté en mars 2020.

VÉZINA, ANDRÉ. Les haies brise-vent, Institut de technologie agricole de La Pocatière. 19 pages, 2001. En ligne : https://www.agrireseau.net/agroenvironnement/documents/Haies%20brise%20vent_OIFQ.pdf consulté le 15 avril 2020.

VILLE DE LAVAL. Politique de l'arbre. 2015. Disponible à : <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/politiques-municipales/politique-arbre.pdf>. Consulté en mars 2020.

VILLE DE MONTRÉAL. Évolution du dossier de la canopée. Présentée au réseau des partenaires du PDDCM. Boyce, Marie-Claude - Section biodiversité et écologie urbaines. Octobre 2014. En ligne à : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_DURABLE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/1_MC_Boyce_VilleMtl_09102014.PDF Consulté en mars 2020.

VILLE DE MONTRÉAL. Indice de canopée à Montréal. Pourquoi un indice de canopée ?
En ligne à : https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,91101669&_dad=portal&_schema=PORTAL Consulté en mars 2020.

VILLE DE QUÉBEC. Vision de l'arbre 2015-2025 : Place aux arbres, mai 2016, page 9
En ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/environnement/milieunaturels/docs/vision_arbre_2015_2025.pdf , consulté en mars 2020

VILLE DE SAINT-AGAPIT. Planification stratégique 2015-2020 de Saint-Agapit, consulté en mars 2020.

VILLE DE SAINT-AGAPIT. Politique familiale 2015 de Saint-Agapit, consulté en mars 2020.

VILLE DE SAINT-AGAPIT. Règlement de zonage numéro 251-11-07 - version refondue. Mars 2018. Remis au consultant en octobre 2019.

VILLE DE SAINT-LAMBERT. Guide municipal du choix d'arbres à planter, 24 pages, octobre 2013.
En ligne : https://www.saint-lambert.ca/sites/default/files/guide_municipal_du_choix_darbres_a_planter.pdf, consulté le 17 avril 2020






Critères de classification des Fleurons



La grille permet d'évaluer l'ensemble de l'entité municipale selon cinq grands ensembles. Ainsi, sur 1 050 points :

- ❖ **360 points** sont réservés à l'administration municipale : les îlots d'accueil, les parcs et espaces verts, l'hôtel de ville, les voies publiques et les autres édifices municipaux
- ❖ **170 points** sont réservés au domaine institutionnel : établissements religieux, écoles, autres édifices.
- ❖ **200 points** sont réservés au domaine résidentiel : façade des habitations unifamiliales, multifamiliales et des propriétés agricoles. Les points sont répartis selon l'importance des secteurs d'habitation.
- ❖ **140 points** sont réservés au domaine commercial et industriel : commerces, industries.
- ❖ **180 points** sont réservés aux initiatives communautaires et au développement durable.

Les Fleurons sont attribués selon le pointage total

	5 Fleurons : de 875 à 1050 points
	4 Fleurons : de 700 à 874 points
	3 Fleurons : de 525 à 699 points
	2 Fleurons : de 350 à 524 points
	1 Fleuron : de 175 à 349 points
	0 Fleuron : de 0 à 174 points

Principes généraux de classification

Les critères, éléments et composantes de la classification définissent la règle générale qui s'applique à l'ensemble des municipalités et arrondissements du Québec.

Les exceptions et situations particulières sont gérées par le classificateur. Celui-ci peut appliquer le principe de l'équivalence afin de compenser l'absence d'un élément par son équivalent.

Limite de cette étude sommaire



Il demeure difficile de comparer les indices de canopée entre les municipalités. Voici certaines limites rencontrées qui peuvent interférer dans la lecture des données:

- ❖ Les indices de canopée rendus disponibles ne permettent pas d'affirmer que le calcul a été fait uniquement à l'intérieur du périmètre urbain, ce qui est le cas dans cette étude. Ainsi, certaines municipalités pourraient avoir un indice de canopée plus élevé ou plus faible selon que le calcul a été fait en fonction des limites municipales ou du périmètre urbain.
- ❖ D'autre part, l'étude sommaire de la tendance québécoise se limite aux quelques municipalités dont il a été possible d'obtenir des données via leur site internet ou des articles disponibles en ligne, car bien que certaines municipalités du Québec se soient dotées d'une politique de l'arbre, elles ne diffusent pas forcément leurs indices de canopée actuels et projetés.
- ❖ Finalement, il est important de tenir compte des spécificités locales (ex. climat, taux d'urbanisation, usage des terrains) afin de se fixer des objectifs d'indice de canopée réalistes. Logiquement, une municipalité rurale composée de plusieurs terres agricoles aurait un indice de canopée moins élevé que celui d'une municipalité en milieu forestier. L'économie locale peut donc influencer les données.

Ainsi, un ratio de canopée en milieu urbain de 15 à 20 % reste, en général, un but facilement atteignable ²³.

²³ Ce pourcentage établi par l'American Forest est montré ici, car dans sa présentation sur l'évolution du dossier de la canopée, Mme Boyce utilise les données de l'organisation américaine pour présenter les objectifs que la ville de Montréal s'est fixés. Depuis la présentation de Mme Boyce en 2014, l'American Forest a revu à la baisse ces recommandations pour encourager les autorités municipales à se fixer des objectifs cohérents avec leurs contextes et leurs situations actuelle et projetée.

Tendance québécoise relative à la canopée

Municipalité	Population ²⁴	Superficie ²⁵	Indice de canopée	
			Actuel	Projeté
Saint-Agapit	4457	+/- 64 km ²	16%	21% (2030)
Saint-Amable	12 946	+/- 37 km ²	26.9% (2017) ²⁶	30% (2031) ²⁷
L'Assomption	23 380	+/- 100 km ²	23.5% (2017) ²⁸	30% (2031)
Saint-Bruno-de-Montarville	26 855	+/- 43 km ²	37.9% (2017) ²⁹	-
Boucherville	42 714	+/- 81 km ²	16.4% (2015) ³⁰	30% (2031)
St-Jean-sur-Richelieu	98 036	+/- 227 km ²	16% (2015) ³¹	-
Ville de Laval	439 754	+/- 267 km ²	21% (2016) ³²	-
Ville de Québec ³³	546 958	+/- 453 km ²	32% (2015) en périmètre urbain	35% (2025)
Ville de Montréal ³⁴	1 801 500	+/- 364 km ²	20% (2010)	25% (2025)
Moyenne			24.2%	30%

²⁴ Répertoire des municipalités. Disponible sur le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>. Consulté en mars 2020.

²⁵ Ibid.

²⁶ Saint-Amable atteint un indice de canopée de 26,9 %. Journal La Relève. Article paru le 23 juillet 2017. Disponible à : <https://www.lareleve.qc.ca/2017/07/25/saint-amable-atteint-indice-de-canopee-de-269/>. Consulté en mars 2020.

²⁷ Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles 2016-2020. Communauté métropolitaine de Montréal. 2016. Disponible à : https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/20160225_PAMAA_2016-2020.pdf. Consulté en mars 2020.

²⁸ Indice de canopée métropolitain 2015. Ville de L'Assomption. Communauté métropolitaine de Montréal. Avril 2017. Disponible à http://observatoire.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/geomatique/IndiceCanopee/2015/60028_IndiceCanopee_2015.pdf. Consulté en mars 2020.

²⁹ Indice de canopée métropolitain 2015. Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Communauté métropolitaine de Montréal. Avril 2017. Disponible à : http://observatoire.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/geomatique/IndiceCanopee/2015/58037_IndiceCanopee_2015.pdf. Consulté en mars 2020.

³⁰ Indice de canopée métropolitain 2015. Ville de Boucherville. Communauté métropolitaine de Montréal. Avril 2017. Disponible à : http://observatoire.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/geomatique/IndiceCanopee/2015/58033_IndiceCanopee_2015.pdf. Consulté en mars 2020.

³¹ Mémoire sur les consultations publiques sur les boisés de Saint-Jean-sur-Richelieu présenté à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu par Le Mouvement Ceinture Verte. 2015. Disponible à : <https://sjsr.ca/wp-content/uploads/2019/06/MouvementCeintureVerte.pdf>. Consulté en mars 2020.

³² Politique de l'arbre. Ville de Laval. 2015. Disponible à : <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/politiques-municipales/politique-arbre.pdf>. Consulté en mars 2020.

³³ Place aux arbres. Vision de l'arbre 2015-2025. Ville de Québec. Pages 21 et 27. Disponible à : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/environnement/milieuxnaturels/docs/vision_arbre_2015_2025.pdf. Consulté en mars 2020.

³⁴ Indice de canopée à Montréal. Pourquoi un indice de canopée ? Disponible sur le site internet de la ville à : https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,91101669&_dad=portal&_schema=PORTAL. Consulté en mars 2020.

Municipalité	Par secteurs ³⁵	Indice de canopée	
Ville de Montréal ³⁶		20% (2010)	20 à 25% (2025)
	Résidentiel	8 à 42%	25 à 50% ³⁷
	Espace vert	17 à 20 %	45 %
	Commercial	1 à 27 %	15%
	Industriel	2 à 9 %	15%

³⁵ Évolution du dossier de la canopée. Présentée au réseau des partenaires du PDDCM. Boyce, Marie-Claude - Section biodiversité et écologie urbaines. Octobre 2014. Disponible à : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_DURABLE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/1_MC_Boyce_VilleMtl_09102014.PDF Consulté en mars 2020.

³⁶ Indice de canopée à Montréal. Pourquoi un indice de canopée ? Disponible sur le site internet de la ville à :

https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,91101669&_dad=portal&_schema=PORTAL Consulté en mars 2020.

³⁷ Source : American Forest dans le document de Mme Boyce. À noter que l'organisation ne recommande plus de tels objectifs de pourcentage de canopée dans la mesure où il est difficile de les atteindre. Selon l'organisme qui se base sur la recherche universitaire en ce domaine, atteindre 40 % de canopée reste utopique et trop général, car il ne tient pas compte des spécificités locales (ex. climat, taux d'urbanisation, usage des terrains) et de tels objectifs sont atteignables dans des conditions idéales. Un ratio de 15 à 20 % de canopée reste plus réaliste. Article en anglais disponible à : <https://www.americanforests.org/blog/no-longer-recommend-40-percent-urban-tree-canopy-goal/>. Consulté en mars 2020.

LISTE SOMMAIRE DES ARBRES RECOMMANDABLES

(ZONE DE RUSTICITÉ : 4A)

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

AMÉLANCHIER DU CANADA | *Amelanchier canadensis*

Croissance :	Moyenne
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	8m
Espacement requis :	4m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

CHÊNE À GROS FRUITS | *Quercus macrocarpa*

Croissance :	Lente
Ensoleillement :	Soleil
Hauteur de l'arbre à maturité :	20m
Espacement requis :	12,5m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

AMÉLANCHIER GLABRE | *Amelanchier laevis*

Croissance :	Moyenne
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	8m
Espacement requis :	4m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

CHÊNE BLANC | *Quercus alba*

Croissance :	Lente
Ensoleillement :	Soleil
Hauteur de l'arbre à maturité :	25m
Espacement requis :	14m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

CARYER CORDIFORME | *Carya cordiformis*

Croissance :	Moyenne
Ensoleillement :	Ombre, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	20m
Espacement requis :	11,5m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

CHÊNE DES MARAIS | *Quercus palustris*

Croissance :	Moyenne
Ensoleillement :	Soleil
Hauteur de l'arbre à maturité :	15m
Espacement requis :	9m
Essence indigène :	Non

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

CHÈNE ROUGE | *Quercus rubra*

Croissance :	Moyenne à rapide
Ensoleillement :	Soleil
Hauteur de l'arbre à maturité :	24m
Espacement requis :	14,5m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

ÉRABLE À SUCRE | *Acer saccharum*

Croissance :	Lente
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	15m
Espacement requis :	8m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

ÉPINETTE BLANCHE | *Picea glauca*

Croissance :	Moyenne
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	22m
Espacement requis :	6,5m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

ÉRABLE DE L'AMUR | *Acer ginnala*

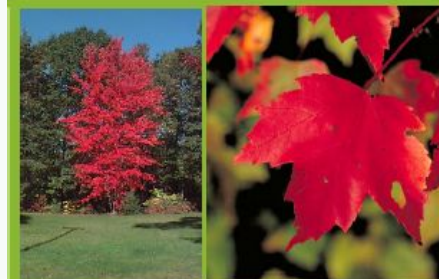
Croissance :	Moyenne
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	6m
Espacement requis :	3m
Essence indigène :	Non

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

ÉPINETTE DU COLORADO | *Picea pungens*

Croissance :	Lente
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	20m
Espacement requis :	5,5m
Essence indigène :	Non

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

ÉRABLE ROUGE | *Acer rubrum*

Croissance :	Rapide
Ensoleillement :	Soleil
Hauteur de l'arbre à maturité :	15m
Espacement requis :	5m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

ÉPINETTE DE NORVÈGE | *Picea abies*

Croissance :	Rapide
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	25m
Espacement requis :	7m
Essence indigène :	Non

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »

LILAS JAPONAIS « IVORY SILK » | *Syringa reticulata*

Croissance :	Moyenne
Ensoleillement :	Soleil
Hauteur de l'arbre à maturité :	8m
Espacement requis :	3,5m
Essence indigène :	Non


PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »



MÉLÈZE LARICIN | *Larix laricina*

Croissance :	Moyenne
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	20m
Espacement requis :	8m
Essence indigène :	Oui


PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »



OSTRYER DE VIRGINIE | *Ostrya virginiana*

Croissance :	Lente
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre, ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	12m
Espacement requis :	5m
Essence indigène :	Oui


PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »



MICOCOULIER OCCIDENTAL | *Celtis occidentalis*

Croissance :	Moyenne à rapide
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	15m
Espacement requis :	5,5m
Essence indigène :	Oui


PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »



SAULE NOIR | *Gymnocladus dioica*

Croissance :	Rapide
Ensoleillement :	Soleil
Hauteur de l'arbre à maturité :	25m
Espacement requis :	11,5m
Essence indigène :	Indigène


PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »



ORME ACCOLADE | *Ulmus « accolade »*

Croissance :	Moyenne à rapide
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	15m
Espacement requis :	5,5m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »



TILLEUL D'AMÉRIQUE | *Tilia americana*

Croissance :	Rapide
Ensoleillement :	Soleil, mi-ombre
Hauteur de l'arbre à maturité :	23m
Espacement requis :	7,5m
Essence indigène :	Oui

PHOTOS « ARBRES ET FEUILLAGE »



TILLEUL D'AMÉRIQUE « REDMOND » | *Tilia americana « Redmond »*

Croissance :	Rapide
Ensoleillement :	Soleil
Hauteur de l'arbre à maturité :	15m
Espacement requis :	7,5m
Essence indigène :	Non (variété créée à partir de l'espèce indigène du Québec)

